



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 07 avril 2025

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 24/03/2025

sept avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY

Présents : 9

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Christian VIZCAÏNO représenté par JEAN-JACQUES MARTY

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: INCARNATION MARTY

Objet: Demande de financement à moyen terme auprès du Crédit Agricole du Languedoc - DE_014_2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 50 000.00 € destiné à financer les travaux de raccordement du Domaine de Mazac au réseau AEP d'un coût total de 98 000.00 €.

Cet emprunt sera remboursé en 180 mois, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation.

Il est au taux fixe de 3.81 %, avec des échéances constantes trimestrielles de 1 097.87 €.

Les frais de dossier sont de 0,15% du montant financé, avec un minimum de 50 €, soit 75.00 €

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

La Collectivité s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement du capital, au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

011-211103411-DE_014_2025-DE

A G E D I

conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

011-211103411-DE_014_2025-DE

A G E D I